



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le 15 JUIN 2012

**AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter en extension (régularisation) - Installations classées pour la**  
**protection de l'environnement**  
**Société GARAGE DU FOURNEAU**  
**Commune de Bonneval (28)**

<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES.....</b>	<b>1</b>
<b>1. PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>1</b>
<b>3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....</b>	<b>1</b>
3.1. ÉTUDE D'IMPACT.....	1
3.1.1. <i>Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....</i>	<i>1</i>
3.1.2. <i>Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation .....</i>	<i>1</i>
3.1.3. <i>Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....</i>	<i>2</i>
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS.....	2
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE .....	2
3.4. ÉTUDE DES DANGERS .....	2
3.5. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS .....	3
<b>4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....</b>	<b>3</b>
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>3</b>

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

La société GARAGE DU FOURNEAU sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage dans le cadre d'une extension de 8 052 m<sup>2</sup>, de sa surface de stockage de véhicules, sans construction de bâtiments.

La société GARAGE DU FOURNEAU est spécialisée depuis 2006 dans la collecte et le tri de métaux ainsi que dans le stockage et la dépollution de véhicules hors d'usage.

Le site est situé sur le territoire de la commune de Bonneval au sein d'une zone industrielle. Le site est implanté à proximité de la Route nationale RN10 reliant Chartres à Châteaudun. A l'ouest, au nord et au sud du terrain, sont implantés des établissements industriels ou artisanaux. A l'est, se trouve la rue de Villancien puis des parcelles exploitées par la société GARAGE DU FOURNEAU.

Les habitations les plus proches sont situées à 600 mètres au sud et au sud-ouest des limites de propriété de la société GARAGE DU FOURNEAU.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité des eaux superficielles et l'état des sols ;
- les conséquences d'un incendie.

## **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### **3.1. Étude d'impact**

#### ***3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement***

Le dossier présente de manière satisfaisante le contexte géologique et hydrologique du site.

La commune de Bonneval est incluse dans le périmètre de la nappe de la craie du Sénonien, en continuité hydraulique avec le Loir dans la vallée alluviale.

L'étude recense les points de captage d'eau potable à proximité du site et indique que les installations sont situées hors périmètre de protection rapprochée de captages.

L'analyse du contexte géologique montre que le terrain d'implantation se situe dans une formation géologique à dominante composée de terre végétale sus-jacente aux argiles à silex de teinte jaune et/ou blanche qui reposent sur la craie à silex.

La description de l'état initial du site est complète et appropriée. On y trouve les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

#### ***3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation***

Le risque de pollution des sols et des eaux est principalement lié aux activités de dépollution des véhicules hors d'usage. Le dossier énumère de façon satisfaisante les différentes opérations (telles que la vidange des fluides des véhicules hors d'usage, la collecte des batteries...) et les lieux liés à la dépollution et au stockage des véhicules hors d'usage. Les risques potentiels de pollution des sols et des eaux liés aux stockages des véhicules et des déchets produits et liés aux eaux d'extinction d'un éventuel incendie sont correctement considérés.

L'étude décrit de manière précise les différents rejets aqueux de l'installation. Le site est à l'origine des rejets d'eaux suivants : eaux usées domestiques, eaux pluviales de toiture et eaux pluviales de ruissellement sur les zones imperméabilisées.

Les caractéristiques après traitement des eaux pluviales sont présentées dans le dossier, ce qui permet d'évaluer l'impact potentiel.

Les réseaux d'eaux sont séparatifs et correctement décrits dans le dossier.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

Afin de supprimer et réduire les impacts de l'installation sur les sols et les eaux superficielles et souterraines, le projet prévoit la mise en place des mesures suivantes :

- le stockage des véhicules hors d'usage non dépollués sur une surface imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures et équipée de drains permettant d'évacuer l'eau de ruissellement vers un bassin tampon étanche permettant de réguler le débit en sortie vers le réseau d'eaux communales ;
- le démontage des véhicules sur une aire bétonnée et située dans le bâtiment couvert existant ;
- le traitement des eaux pluviales de voiries par un débourbeur - déshuileur équipés d'une vanne de sectionnement permettant le confinement d'une éventuelle pollution ;
- la mise en place d'un muret de 4 cm de hauteur autour du site afin de confiner les eaux d'extinction incendie.

Concernant la gestion des déchets produits par le fonctionnement de l'établissement, le dossier prévoit que l'ensemble des produits liquides polluants (huiles usagées, liquides de frein,...) soit stocké dans des réservoirs fermés ou des bidons stockés sur rétention. Cette mesure permet de limiter le risque de fuite vers le sol. Les batteries des véhicules dépollués sont stockées dans des bacs en plastique double paroi avec couvercle sur la dalle bétonnée à l'extérieur du bâtiment existant. Les filtres à huile des véhicules dépollués sont récupérés dans des fûts métalliques entreposés à l'intérieur du bâtiment existant.

Les mesures prises pour la réduction des impacts sur la qualité des eaux sont correctement explicitées dans le dossier et adaptées à la sensibilité du milieu.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE du bassin Loire Bretagne et le SAGE Loir.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site sont proportionnées aux enjeux. Elles sont correctement décrites dans le dossier.

### **3.4. Étude des dangers**

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte-tenu de son environnement.

Les risques potentiels sont correctement identifiés.

L'exploitant a retenu, de manière justifiée, le scénario de l'incendie sur la zone de stockage des véhicules hors d'usage en attente de dépollution.

En ce qui concerne ce risque, l'exploitant prévoit les dispositions suivantes :

- la mise en place d'un système de détection incendie, comprenant des détecteurs optiques de fumées et des détecteurs multi-capteurs, asservi à une centrale d'alarme ;
- la mise en place de caméras de surveillance.

Le scénario incendie a été modélisé à l'aide d'une méthode adaptée. Les zones d'effets sur l'homme et sur les structures dépassent les limites de propriété au nord-ouest et au sud-est. Afin de limiter ces effets, la société GARAGE DU FOURNEAU prévoit :

- la mise en place de plaques de béton (coupe-feu 2h) de 2,5 m de hauteur, en limite de propriété au nord-ouest et au sud-est,
- la mise en place de plaques de béton (coupe-feu 2h) de 2,5 m de hauteur, compartimentant le site en 3 zones de stockage.

Ces mesures compensatoires permettent de circonscrire les zones d'effet sur les hommes à l'intérieur du site. Les zones d'effets sur les structures dépassent les limites de propriété, toutefois il n'existe aucune infrastructures sur ces zones riveraines.

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

Les mesures proposées sont adaptées aux enjeux.

### **3.5. Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers**

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers aborde les enjeux identifiés et les expose de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

Le site est un établissement existant situé dans une zone d'activité économique. L'activité, qui participe au traitement et au recyclage des véhicules hors d'usage, n'entraîne pas de nouveaux impacts sur l'environnement.

L'ensemble des mesures prévues par le pétitionnaire est de nature à maîtriser l'impact du projet sur le milieu naturel.

Par ailleurs, la société GARAGE DU FOURNEAU met en place des mesures complémentaires afin que le site ne présente pas de risque pour les tiers.

## **5. CONCLUSION**

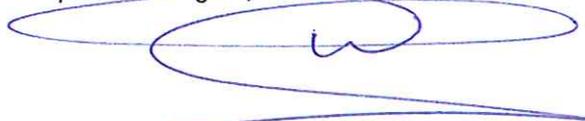
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est globalement en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée des mesures cohérentes pour supprimer et réduire les incidences du projet.

------

Le préfet de région,



Michel CALUX

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par l'installation et l'importance des enjeux vis-à-vis de l'installation sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le site d'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle ne présente pas de richesse faunistique ou floristique remarquable.
Milieux naturels	0	Le site n'est concerné directement par aucun zonage biologique, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel de type ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux), site Natura 2000, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), etc...
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Le site est situé en zone d'activité économique. Aucune nouvelle construction n'est envisagée.
Eaux superficielles et souterraines, captages d'eau potable	++	L'exploitation du site génère des eaux pluviales ruisselant sur les aires de stationnement et de manœuvre des véhicules. Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable). Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable. Les captages les plus proches sont situés à 2 km au sud-est du site. Ce point est repris dans le corps de l'avis
Sols	++	Les enjeux relatifs au sol sont liés aux activités de dépollution des véhicules hors d'usage. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Air	0	Au vu de la nature des activités, aucun rejet atmosphérique n'est engendré par le fonctionnement des installations.
Odeurs	0	Au vu de la nature des activités, aucune odeur ne sera émise par les installations.
Déchets	+	Les déchets issus du démontage et de la dépollution des véhicules hors d'usage sont évacués vers des installations de traitement adéquates.
Energies et changement climatique	+	La consommation électrique sera celle de l'éclairage des différents bâtiments, du chauffage du bureau et du matériel bureautique.
Risques technologiques	++	Le risque majeur est l'incendie. Les zones d'effet de l'incendie sortent du site. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Santé	0	Les activités ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Le trafic lié à l'établissement sur la RN10 est estimé à 90 véhicules par jour. Cet impact est faible au vu de la circulation sur la RN 10 (14 500 véhicules/jour).
Bruit	+	L'étude de bruit figurant dans le dossier ne met pas en évidence de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses dues à l'installation restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural n'est impacté par l'installation.
Paysages	+	L'impact paysager de l'établissement est limité du fait de l'implantation effective de l'établissement en zone industrielle.

\*Hiérarchisation des enjeux :

+++ : très fort

++ : fort

+ : présent mais faible

0 : pas concerné

